

36 communes des Pyrénées-Orientales • 14 400 hab.

Le premier hôpital transfrontalier innove pour soigner un public binational

Pas besoin de carte européenne de Sécurité sociale: il suffit désormais à un Français de présenter sa carte Vitale pour être pris en charge en territoire catalan, à l'hôpital transfrontalier de Cerdagne. C'est l'une des révolutions opérées par cet établissement pionnier, ouvert en septembre dernier, «hôpital de référence» pour la population catalane de la région, mais qui devra convaincre usagers et médecins français, libres, eux, de choisir de s'y rendre ou non.

La première innovation concerne l'organisation de l'hôpital. Sous la direction d'un groupement européen de coopération territoriale, il est cogéré par les deux autorités responsables de la santé sur leur territoire, l'Etat français et la généralité de Catalogne, avec l'aide d'un conseil consultatif composé en grande partie d'élus locaux, qui ont porté ce projet.

Harmoniser les méthodes

Le personnel administratif et soignant, qui est à 60% catalan et à 40% français, se doit de parler les deux langues, leur recrutement étant suivi d'une formation linguistique. Il a fallu aussi harmoniser les pratiques médicales.

INVESTISSEMENT

31 M€ pour le bâtiment, 10 M€ pour l'équipement.

FINANCEMENT

Feder pour 65 % du bâti, le reste ayant été financé par la Catalogne (à hauteur de 60%) et la France (40%).

CONTACT

Manon Marrel, directrice adjointe de l'hôpital, tél.: 00.34.972.114.090.

«Les protocoles sont assez semblables. Par exemple, pour une grossesse, on fait quatre échographies en Espagne et trois en France. Face à ce type de différence, l'exigence la plus élevée est retenue», explique Manon Marrel, directrice adjointe de l'hôpital.

L'autre innovation majeure consiste à inscrire le nouvel établissement au cœur d'un réseau de santé binational qui partage, sur une plateforme informatique, le dossier médical personnel de chaque patient (s'il l'a autorisé), selon le modèle de santé catalan. Dans ce réseau sont impliqués huit établissements ou services, quatre catalans et quatre français, dont le centre hospitalier de Perpignan. *Solange de Fréminville*



FRANÇOIS CALVET, maire du Soler, sénateur, président du conseil consultatif de l'hôpital transfrontalier de Cerdagne

« Un équipement fondamental »

« Notre région montagneuse est isolée, surtout pendant l'hiver: il faut deux heures pour descendre à l'hôpital français le plus proche, à Perpignan. Ce projet est donc fondamental pour les 33 000 habitants [Catalans inclus, ndlr] du plateau de Cerdagne, pour ceux qui veulent s'installer et pour les 100 000 touristes qui fréquentent ses stations de ski. Dans ce nouvel hôpital, soutenu par l'Union européenne, nous continuons à peser sur les décisions, par le biais du conseil consultatif, composé d'élus locaux français et catalans. Il reste une difficulté à résoudre: pour l'Etat français, le bâtiment est à l'étranger, d'où des complications pour les naissances et les décès. »

Précision

Les thermes de Châtel-Guyon

Le groupe Eurothermes tient à préciser qu'il a quitté la commune de Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme) en mars 2000. En conséquence, ni lui ni sa filiale ne pouvaient être en situation de dépôt de bilan en 2008, contrairement à ce que notre article publié dans « La Gazette » du 12 mai 2014 (p.36-37) et intitulé « Comment la ville a sauvé ses thermes » aurait pu laisser penser.

Eurorégions

Renaissance franco-italienne

Créée en 2006 mais restée en sommeil, l'eurorégion Alpes Méditerranée a été relancée le 12 septembre dernier à Turin, par les présidents des collectivités concernées: les régions françaises Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes et, côté italien, la Ligurie, le Piémont et la Vallée d'Aoste. Ainsi, cinq groupes de réflexion vont être réactivés, avec une nouvelle thématique de travail: la cohésion sociale.

Politique de cohésion

Un guide juridique en ligne

La mission opérationnelle transfrontalière a publié en décembre 2013 un guide intitulé « Cadre juridique de la coopération transfrontalière », téléchargeable en ligne. Il vise à aider les praticiens de la coopération dans le choix de la forme juridique la plus adaptée à leurs besoins et sur les opportunités offertes par les nouveaux règlements 2014-2020 de la politique de cohésion.

www.europe-en-france.gouv.fr